



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 98'820.-  
permettant de mettre à niveau la station d'épuration**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

**Préambule**

La station d'épuration des Ponts-de-Martel a été construite en 1979. Elle fonctionne depuis 37 ans avec un minimum de travaux d'entretien et le Conseil communal envisage de prolonger son exploitation durant minimum 10 ans.

Le résultat des analyses est conforme aux normes de l'époque, malgré la surcharge biologique provoquée par l'abattoir (capacité de base de 1'600 équivalent-habitant (EH), surcharge 2 jours par semaine à 2'100 EH).

Actuellement les normes applicables en terme de traitement des eaux nécessite de traiter l'azote (nitrification et dénitrification). Sous réserve de l'accord du Service de l'environnement, la station d'épuration est en mesure de fonctionner encore jusqu'en 2026 ce qui porterait l'âge de cette installation à env. 50 ans ce qui peut être considéré comme un âge très respectable pour une station d'épuration.

A partir de 2026, une nouvelle station d'épuration devra être en fonction avec un traitement combiné du carbone et de l'azote pour s'adapter aux nouvelles normes de rejet. Afin de traiter l'ensemble des eaux usées, le réseau de canalisation devra être assaini en système séparatif également d'ici 2026. Les taxes d'épuration devront être adaptées aux futurs investissements réalisés pour améliorer et entretenir les installations.

## Descriptif des travaux

A l'exception du tableau électrique lié au tamiseur fin qui est récent, l'installation de commande et régulation d'origine fonctionne encore au moyen de relais temporisés. L'état de délabrement avancé de ces éléments nécessite leur remplacement au moyen d'une installation moderne et automatique.



Le tableau de comptage et de compensation sera regroupé dans le tableau du monobloc. Les équipements électriques du tamiseur seront installés dans un nouveau tableau avec la commande des vis d'Archimède. Le tableau du Monobloc sera remplacé par un nouveau tableau pour la commande et une régulation entièrement automatique des équipements. Les sondes de mesures des niveaux seront remplacées par des nouvelles sondes à ultrason compatibles avec l'automate programmable. Le montant de fr. 10'000.- pour les travaux du second œuvre sont destinés aux remplacements de portillons sur le lit bactérien, des travaux d'étanchéité et divers.

Le tourniquet hydraulique du lit bactérien n'est plus étanche et le joint et la couronne à bille doivent être remplacés.

Les travaux prévus sont basés sur l'état des équipements visitables à ce jour, sauf l'infrastructure du Monobloc et les vis de relevage. **Durant les 10 à 12 prochaines années il est probable que d'autres équipements devront être remplacés ou révisés, ils feront l'objet de nouvelles demandes de crédits si nécessaire.**

## Coûts

Les devis s'articulent ainsi :

Description des travaux	Montant des travaux	Taux de subvention	Montant des subventions
Remplacement des tableaux électriques de commande et régulation	Fr. 28'515.-	30%	Fr. 8'555.-
Démontage et montage des tableaux	Fr. 4'970.-	30%	Fr. 1'491.-
Mise en service	Fr. 3'700.-	30%	Fr. 1'110.-
Fourniture de 2 sondes de niveau + supports	Fr. 4'590.-	30%	Fr. 1'377.-
Transmetteur d'alarmes	Fr. 2'125.-	30%	Fr. 638.-
Installations électriques, raccordements sondes	Fr. 6'000.-	30%	Fr. 1'800.-
Fourniture d'un joint et plaque d'usure pour tourniquet	Fr. 2'100.-		
Fourniture d'une couronne à bille diam. 650 mm	Fr. 4'500.-		
Démontage et montage du joint et la couronne à bille	Fr. 1'500.-		
Révision de la pompe du lit bactérien	Fr. 6'000.-		
Divers travaux second œuvre	Fr. 10'000.-		
Divers et imprévus	Fr. 6'000.-	30% (sur fr. 4'000.-)	Fr. 1'200.-
Honoraires ingénieur, direction des travaux, mise en service et instruction	Fr. 11'500.-	30%	Fr. 3'450.-
<b>Total HT :</b>	<b>Fr. 91'500.-</b>		<b>Fr. 19'620.-</b>
TVA 8% :	Fr. 7'320.-		Fr. 1'570.-
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 98'820.-</b>		<b>Fr. 21'190.-</b>

Après déduction des subventions, il restera alors à charge communale fr. 77'630.-.

## Conclusion

L'acceptation de cette demande de crédit par votre autorité permettra au Conseil communal d'agir selon les étapes qu'il a prévues, c'est-à-dire être en possession d'une étude dans 5 ans pour la création d'une nouvelle station d'épuration dans 10 ans.

Sans les révisions citées dans ce rapport, la station d'épuration ne pourra jamais fonctionner encore 10 ans et les normes ne pourront pas être respectées. Le Conseil communal devra alors agir dans l'urgence, ce qui amènerait à des solutions coûteuses et non optimales.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



**Commune des Ponts-de-Martel**

## **ARRÊTÉ**

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 17 novembre 2016,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

sur proposition du Conseil communal

### **Arrête :**

**Article premier :** Un crédit de fr. 98'820.- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de mettre à niveau la station d'épuration.

**Article 2 :** La dépense sera comptabilisée au chapitre « Traitement des eaux usées » et sera amortie à raison de 6.5% l'an.

**Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires pour financer cet investissement.

**Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 8 décembre 2016

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, La secrétaire,

Vincent Robert

Gaëlle Kammer